

qu'au lieu de se désigner, comme le fait *Ki-iñ* par l'expression de *Pen-ta-tchen*<sup>1</sup> (*Moi grand fonctionnaire*) il s'appelle *Pen-kuñ-xe*<sup>2</sup> (*Moi Envoyé diplomatique*). C'est la locution employée par les ministres plénipotentiaires anglais et américain, lesquels cependant, traitent le Commissaire Impérial de *Kuéi-tâ-tchen*<sup>3</sup> (*Le noble grand fonctionnaire, ou Votre noble grandeur*). Si on élevait, à cet égard, plus de prétentions que Sir Davis et M. Everett, on diminuerait dans l'esprit des Chinois et des Européens d'autant qu'on aurait voulu s'agrandir.

4<sup>o</sup> Aucun gouvernement étranger n'adresse de dépêches au gouvernement chinois en d'autre langue qu'en chinois ; d'abord, parce que toute traduction non revêtue du sceau n'est pas regardée comme officielle ; et ensuite, parce qu'il est reconnu que la Chancellerie chinoise se dessaisit facilement des textes européens, et qu'ainsi les secrets sont promptement trahis. M. Rouen sera donc obligé de suivre, à cet égard, l'exemple de ses collègues, et pourra, à son gré, expédier ses dépêches revêtues du sceau de son office seulement, comme le font les Chinois, ou y ajouter sa signature, comme M. de Lagrené avait choisi de faire.

5<sup>o</sup> Il ne faudra jamais perdre de vue, que le Roi doit être désigné par les mêmes expressions que l'Empereur de Chine, savoir *Ta-huan-ti*<sup>4</sup>, et que dans toutes les locutions figurées qui se rapportent à lui, il faudra l'assimiler en tout à l'Empereur de Chine. C'est un point délicat sur lequel M. Rouen et le Ministère devront toujours avoir l'œil ouvert.

Aussitôt que la dépêche de M. Rouen aura été traduite et mise au net (ce qui pourra être fait en moins de deux heures), qu'elle sera revêtue du sceau et placée dans une enveloppe munie du même sceau sur les bords cachetés, M. Marques ira la porter lui-même au mandarin de Macao, afin que

1. 本大臣.
2. 本公使.
3. 貴大臣.
4. 大皇帝.